

No 71

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 19 MAI 1947

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le quarante-deuxième rapport du greffier des pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 16 courant par M. Coldwell, à savoir:

De John Beckett, de Winnipeg, Manitoba, et de 256,282 autres personnes qui demandent de modifier la Loi des pensions de vieillesse de façon à

1. Assurer une pension d'au moins cinquante dollars par mois à l'âge de soixante-cinq ans,
2. Supprimer la vérification des ressources,
3. Assurer, outre la pension fondamentale, un supplément à l'égard du coût de la vie, un supplément d'invalidité, et la gratuité des soins médicaux, dentaires, optiques, et hospitaliers, et
4. Assurer que toutes lesdites pensions seront versées intégralement à même le Trésor fédéral.

Bien que la pension demande une augmentation des pensions de vieillesse, je sou mets que le Gouverneur général ayant déjà recommandé de modifier la portée de la Loi des pensions de vieillesse de façon à augmenter les montants à verser, le règlement constitutionnel qui déclare irrégulière une pétition exigeant une dépense de fonds publics ne s'applique pas dans ce cas.

Je constate donc que toutes les dispositions de l'article 68 du Règlement ont été observées.

M. Pouliot propose,—Que le deuxième rapport du comité permanent du Règlement, déposé en Chambre le 14 mai courant, soit maintenant agréé.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.